

**Assemblée Générale du SDEHG
Lundi 8 juin 2015 à 14h00**

Compte-rendu

PRESENTS

M. Jean-Luc ABADIE M. Dominique AGOSTI M. Alain AKA M. François AUMONIER Mme Isabelle BANACHE M. Fabrice BAUDEAU M. Gil BEZERRA M. Denis BEZIAT M. Adrien BONNEMAISON M. Didier BOTTAREL M. Pierre-Louis BOUE M. Michel BOUSQUET M. Philippe BRACHET M. Michel BROCAS M. Elain CANEZIN M. Robert CASSAGNE M. Max CAZARRE M. Patrick CHARTIER M. Roland CLEMENCON M. Martin COMAS M. Philippe COSTES M. Maurice CROUZIL M. Guy DARNAUD	M. Arnaud DE LAPASSE M. Guillaume DEBEAURAIN M. Serge DEJEAN M. Daniel DEL COL M. Cyril DESOR M. Francis DESPLAS Mme Anne DUCASSE M. Alain DUCOMTE M. Francis EARD M. André ESPARBES M. Patrick EYNARD M. Jean FARENC M. Raymond FERRES Mme Anne-Marie FEVRIER M. Patrick FEVRIER-MUZARD M. Jean-Claude FORTIER M. Michel FRANCES M. Pierre GAGLIONE M. Alain GARDELLE M. Jean-Claude GASC M. Bernard GENSSLER Mme Janine GIBERT M. Patrick GRANVILLAIN	M. Robert GRILLOU M. Robert GRIMAUD M. Claude GUALANDRIS M. Pierre IZARD M. François JACQUES M. Jean-François LACHEZE M. Jean-Claude LANDET M. Alain LARGE M. Alain LEZAT M. Pierre MARIN M. Bernard MARIUZZO M. Francis MARTY M. Alain MONFRAIX M. Gérard MONTAUT M. Robert MORANDIN M. Pascal PAQUELET M. Frédéric PASIAN M. Bernard PELLEFIGUE Mme Annie PEREZ M. Patrick PETIT M. Jean PEYRE M. Jean-Luc PITIOT M. Raoul RASPEAU	M. Patrice RIVAL M. Henri RUFU M. Alain RUMEBE M. Bernard SABOULARD M. Claude SARRALIE M. David SAUTREAU M. Karel SCHWARZER M. Jean-Louis SEGUELA M. Jean-François SOTO M. Serge SOULET M. Roger STRAMARE Mme Annie SUD M. Jean-Claude TERRENG M. Fabien TOFFOLO M. Marc TONELLI M. Francis TUYARET Mme Marielle VARGAS M. Marc VATIN M. Bruno VERMERSCH M. André VICENS M. Claude VILESPY M. Raymond VILLENEUVE M. Pierre VIVANT
---	---	--	---

ABSENTS

Mme Andrée ARSEGUET M. Jean-Claude ARSEGUET M. Patrice AUGE M. Philippe BARBASTE M. Pierre BARBIER M. Robert BARBREAU M. René BAUDOUIN M. Michel BELIS M. Christian BERGON M. Michel BOIAGO M. Patrick BOUBE M. Jean-Marc BRUNON Mme Kerstin BYSTRICKY M. Pierre CAPARROS M. Alain CASTEL	M. José CASTELL M. Claude CHABOY M. Jean-Pierre COMET M. Thierry CORBARIEU M. Jean-Marc CREMOUX M. Manuel DA SILVA FREITAS M. Philippe DETRE M. Jean-Pierre DUCLOS Mme Claudette FAGET Mme Claudia FAIVRE M. Michel FITTE M. Christian FONTA M. Jean-Luc FOURMENT M. Alain FREZIERES M. Romain GANS	M. Yves GERAUD M. Olivier GINESTE M. Maurice GRENIER M. Christian LAGENTE M. Christian LASSERRE M. Philippe LATRE M. Gérard LAVERGNE M. Jean-Claude LOUPIAC M. Marc MENGAUD M. Noël MESPLES M. Grigori MICHEL M. Gilles MONTARIOL M. Nicolas MOREAU M. Raymond NOMDEDEU M. Louis PALOSSE	M. Christian PHILIZOT M. Jacques POURRINET M. Jean ROMANELLO Mme Nadine ROUGE Mme Christine ROUSSEL M. Philippe ROUSSEL M. Daniel SABATHE M. Jean-Luc SALIERES M. Bertrand SARRAU M. Didier TEIXEIRA M. Joseph TOFFOLON M. Amédée VELA M. Jean-Marie VITRAC
---	---	--	---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 février 2015

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 février 2015 a été adressé aux membres du comité syndical par courrier électronique du 25 février 2015. Aucune observation n'est portée à ce document.

Compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-31 et L 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le budget primitif du 24 février 2014, la délibération modificative du 01 décembre 2014 et le compte administratif 2014 du 08 juin 2015 ;

Madame le Receveur a produit le compte de gestion relatif à l'exercice 2014, comportant d'une part, une balance générale des comptes tenus (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et d'autre part, le bilan comptable de la collectivité, qui décrit l'actif et le passif de la collectivité.

Les réalisations comptables du compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion.

Sous la présidence de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le Trésorier arrêté comme suit :

COMPTE DE GESTION 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	- 26 613 753,64 €		3 490 418,98 €	1 402,79 €	- 23 121 931,87 €
Fonctionnement	32 964 267,09 €	27 113 753,64 €	28 427 314,46 €	52 292,52 €	34 330 120,43 €
Total	6 350 513,45 €	27 113 753,64 €	31 917 733,44 €	53 695,31 €	11 208 188,56 €

Compte administratif 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-31 et L 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le budget primitif du 24 février 2014 et la délibération modificative du 01 décembre 2014 ;

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Pierre IZARD Président ;

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé ;

Après en avoir délibéré le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE 2014			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	5 091 915,01 €	013 - Atténuations de charges	150 067,75 €
012 - Charges de personnel	2 444 413,16 €	042 - Opérations d'ordre entre section	2 185 282,58 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	90 438,11 €	73 - Impôts et taxes	19 308 366,66 €
65 - Autres charges gestion courante	7 695,92 €	74 - Dotations et participations	14 306 735,41 €
66 - Charges financières	1 085 163,35 €	75 - Autres produits gestion courante	1 248 257,54 €
67 - Charges exceptionnelles	62 987,97 €	76 - Produits financiers	526,94 €
		77 - Produits exceptionnels	10 691,10 €
Total réalisations dépenses	8 782 613,52 €	Total réalisations recettes	37 209 927,98 €
Résultat de fonctionnement	28 427 314,46 €		
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 185 282,58 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	90 438,11 €
041 - Opérations patrimoniales	4 012 822,35 €	041 - Opérations patrimoniales	4 012 822,35 €
Effacement 1	4 329 835,09 €	10 - Dotations fonds divers réserves	30 959 661,15 €
Renforcement 2	10 917 616,72 €	13 - Subventions d'investissement	10 185 831,69 €
Raccordements 3	7 890 519,83 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	6 200 000,00 €
Travaux Communaux 4	894 147,96 €	27- Autres immobilisations financières	3 515 253,03 €
Eclairage 5	14 901 967,43 €		
Eclairage connexe 6	1 032 306,92 €		
Télécom 7	1 629 361,21 €		
20 - Immobilisations incorporelles	2 931,91 €		
21 - Immobilisations corporelles	46 296,64 €		
23 - Immobilisations en cours	556 600,13 €		
16 - Remboursement d'emprunts	3 073 898,58 €		
Total réalisations dépenses	51 473 587,35 €	Total réalisations recettes	54 964 006,33 €
Résultat d'investissement	3 490 418,98 €		
REPORTS DE L'EXERCICE 2013			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	- €	Section de fonctionnement	5 850 513,45 €
Section d'investissement	26 613 753,64 €	Section d'investissement	- €
Total réalisations + reports	86 869 954,51 €	Total réalisations + reports	98 024 447,76 €
RESTES A REALISER A REPORTER			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	- €	Section de fonctionnement	- €
Section d'investissement	- €	Section d'investissement	- €
Total restes à réaliser à reporter	- €	Total restes à réaliser à reporter	- €
RESULTAT CUMULE			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	8 782 613,52 €	Section de fonctionnement	43 060 441,43 €
Section d'investissement	78 087 340,99 €	Section d'investissement	54 964 006,33 €
Total resultat cumulé	86 869 954,51 €	Total resultat cumulé	98 024 447,76 €
Bilan final	11 154 493,25 €		

Budget supplémentaire 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 01 décembre 2014 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2015 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2015 relative au budget primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 juin 2015 relative au compte administratif 2014,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le résultat de l'exercice 2014 de la section de fonctionnement est positif de 34 330 120.43 €. Il propose d'affecter 23 121 931.87 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et d'affecter le solde 11 208 188.56 € en excédent de fonctionnement reporté,

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, vote le budget supplémentaire 2015 comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	11 208 188,56 €	Section de fonctionnement	- €
Section d'investissement	11 019 858,07 €	Section d'investissement	11 019 858,07 €
TOTAL	22 228 046,63 €	TOTAL	11 019 858,07 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2014			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	- €	Section de fonctionnement: 002 Résultat de fonctionnement reporté	11 208 188,56 €
Section d'investissement: 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 121 931,87 €	Section d'investissement: 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	23 121 931,87 €
TOTAL	23 121 931,87 €	TOTAL	34 330 120,43 €

TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	11 208 188,56 €	Section de fonctionnement	11 208 188,56 €
Section d'investissement	34 141 789,94 €	Section d'investissement	34 141 789,94 €
TOTAL	45 349 978,50 €	TOTAL	45 349 978,50 €

Le montant du budget supplémentaire 2015 s'établit à la somme totale de 45 349 978.50 € dont 11 208 188.56 € en section de fonctionnement et 34 141 789.94 € en section d'investissement.

Coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Monsieur le Président expose les dispositions des articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du code général des collectivités territoriales, autorisant le comité syndical à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 37 de la loi de finance rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 (N°2014-1655) qui modifie les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du code général des collectivités territoriales, simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes ;

Vu le coefficient multiplicateur en vigueur au SDEHG en 2015 de 8,44 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide :

- de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à partir de 2016 ;

- d'appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité réalisées sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes de Toulouse, Revel et Cazères ;

- de charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et aux fournisseurs d'énergie concernés.

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents ;

- la transformation d'un emploi vacant de catégorie C en poste d'agent de maîtrise permanent à temps complet nécessaire pour l'organisation du SDEHG

- la transformation d'un emploi vacant de catégorie A en un poste d'ingénieur territorial, ayant pour vocation une mission d'étude des objectifs et moyens à mettre en œuvre pour réussir la transition énergétique.

Considérant les besoins du service et la nature des fonctions de cet emploi de catégorie A, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de droit public, conformément à l'article 3-3 2° de ladite loi. Le niveau de recrutement sera celui d'un ingénieur territorial.

Le niveau de rémunération sera en référence à la grille de rémunération des ingénieurs territoriaux, prenant en compte l'expérience professionnelle du candidat et limité à l'indice terminal du grade de référence.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu par l'Etat sanctionnant une formation bac + 5, ou d'une expérience professionnelle de 3 à 5 ans dans le secteur de l'efficacité énergétique.

L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans les conditions et limites prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le régime indemnitaire applicable au personnel du SDEHG lui sera applicable conformément à la délibération en vigueur au recrutement.

Le comité autorise Monsieur le Président, si le recrutement par la voie contractuelle s'avère nécessaire, à signer le contrat correspondant au poste d'ingénieur territorial.

Les postes transformés seront supprimés après avis du comité technique, lors d'une prochaine réunion de bureau.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux articles concernés du budget.

Vers la transition énergétique...

« Le SDEHG doit prendre un virage vers de nouvelles perspectives » déclare Pierre IZARD. A la fin de l'année se déroulera à Paris la COP21, la conférence internationale sur le climat. Le Syndicat doit participer à l'effort national de réduction des consommations énergétiques et proposer des actions en faveur de la transition énergétique et du développement durable. Dans ce cadre, des financements pourront être sollicités auprès de l'Europe, du département, de la région, de l'Ademe, d'ERDF, etc. Pour porter ce projet, il est nécessaire de s'appuyer sur un ingénieur spécialisé en matière de transition énergétique.

Madame le Maire de Landorthe explique que la commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque et s'est heurtée à la complexité de la réglementation en la matière. Madame le Maire pense que les petites communes ont besoin des services du SDEHG pour les aider à monter ces dossiers particulièrement complexes.

Monsieur Karel Schwarzer, délégué de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles, confirme qu'actuellement, il n'y a pas, selon lui, de problème de volonté des collectivités de s'engager dans la transition énergétique mais que la difficulté réside dans les réglementations qui sont lourdes. Il évoque également le thème de l'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques et la capacité du réseau d'électricité. Le Président explique qu'à ce jour, le SDEHG ne dispose pas de la compétence en matière d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il convient d'abord de recruter un ingénieur spécialisé sur les questions énergétiques pour étudier les modalités d'intervention du SDEHG en la matière et établir une programmation des actions. Le Président demande aux représentants d'ERDF s'ils souhaitent s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Léonard Dordolo, directeur territorial ERDF Haute-Garonne, indique qu'ERDF est disposé à accompagner le SDEHG dans les études d'implantation des bornes de recharge et la détermination des investissements nécessaires sur le réseau.

Monsieur François Aumonier, membre du bureau du SDEHG et maire de Fourquevaux, demande si l'ingénieur qui sera recruté fera appel aux fonds de l'Europe pour engager la Haute-Garonne dans un projet européen. Le Président confirme qu'il est favorable pour que le SDEHG s'inscrive dans cette démarche.

Monsieur le Maire de Gaillac-Toulza demande si les bornes de recharge de véhicules électriques ne devraient pas plutôt être implantées par les fournisseurs d'énergie plutôt que par les collectivités.

Madame Florence Albouy-David, Directeur de Développement EDF Collectivités Sud-Ouest, répond que le développement des bornes de recharge fait partie des missions que l'Etat s'est donné pour déployer et décarboner les transports. Les fournisseurs d'électricité ne sont pas là pour implanter gratuitement des bornes de recharge.

Monsieur Gérard Boudon, représentant de la commune de Clermont-Le-Fort, explique que le thème de la transition énergétique est en partie politique. Par conséquent, l'ingénieur qui sera recruté pourrait, en plus des compétences techniques, avoir une maîtrise de la politique. Par exemple, les bornes de recharge participent au développement du véhicule électrique mais il se trouve que le bilan énergétique d'une voiture électrique est plus mauvais qu'un véhicule classique. L'idée du déploiement des bornes vient des citoyens qui veulent dépolluer leurs villes au détriment de la pollution par ailleurs. En effet, il va falloir produire de l'électricité supplémentaire pour faire fonctionner ces bornes. Ces informations sont souvent occultées par les personnes qui mettent en avant ces solutions.

Le Président répond que la technique relève de l'ingénieur et que la politique relève de sa responsabilité. Il est nécessaire de définir des priorités qui conviennent à tout le monde, communes rurales et urbaines. En effet, les bornes ne font peut-être pas partie des priorités. Il faut étudier la question.

Monsieur François Aumonier est favorable au recrutement d'un ingénieur en énergies renouvelables. Les énergies sont souvent en production locale à l'échelle des communes avec des contraintes en matière d'urbanisme. L'ingénieur qui sera recruté devra être sensible à ces questions. Le président prend note de cette proposition.

Monsieur Karel Schwarzer demande la parole pour 5 à 10 minutes afin d'intervenir sur le thème de la transition énergétique.

Le Président accorde à Monsieur Schwarzer un temps de parole de 5 minutes.

Monsieur Schwarzer fait part de sa gêne par rapport au fait que des fournisseurs d'électricité soient invités à l'assemblée générale du SDEHG car il estime que cela fausse la concurrence.

Madame Florence Albouy-David répond que les représentants d'EDF sont invités en tant que concessionnaire du SDEHG et non en tant que fournisseur de marché.

Monsieur Schwarzer poursuit son intervention.

Grâce aux collectivités, nous pourrions tenir les objectifs de la loi sur la transition énergétique notamment la baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2030, le doublement de la part des énergies renouvelables, une baisse du nucléaire de 75% à 50% de la production française d'électricité. Nous devons montrer l'exemple.

La conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en fin d'année prévoit des accords sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Monsieur Schwarzer propose que le groupement de commandes pour l'achat d'électricité organisé par le SDEHG favorise l'énergie renouvelable locale pour développer l'économie locale et l'investissement. De plus, le prix de l'électricité issue des énergies renouvelables est en constante baisse. La question est de savoir comment le SDEHG peut agir dans cette direction.

Monsieur Schwarzer explique ensuite que le mix énergétique favorise le nucléaire.

Au regard du temps accordé qui s'est écoulé, le Président propose à Monsieur Schwarzer de lui adresser un courrier pour faire part de ses différentes observations. Ainsi, une réponse pourra lui être apportée.

Monsieur Raymond Villeneuve, délégué de la commune de Saint-Lys, explique que la commune de Saint-Lys a reçu un avis favorable pour la mise en place d'une installation photovoltaïque de 3,5 Mégawatts et demande si le SDEHG peut aider les communes sur ces dossiers.

Le Président répond que le SDEHG doit définir des priorités de programme en la matière et demande l'approbation du comité pour orienter le SDEHG vers la transition énergétique. La prochaine assemblée générale sera l'occasion de revenir sur le sujet.

Les membres du comité présents se prononcent, à l'unanimité, en faveur de cette trajectoire que pourrait prendre le SDEHG.

Les travaux d'investissement sur les réseaux

Le Président explique que face à la baisse des dotations de l'Etat, les communes recherchent de nouvelles ressources. La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est ainsi convoitée par les communes d'autant plus qu'elle représente une recette de fonctionnement que l'on peut affecter à tout type de dépense.

Le Président rappelle que les ressources liées à la TCFE sont affectées intégralement à la réalisation de travaux sur les réseaux.

Le Président rappelle également que le SDEHG n'a pas diminué ses investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage assurant notamment une activité économique soutenue pour les entreprises de travaux. Le Président a rencontré récemment les responsables des entreprises titulaires des marchés de travaux du SDEHG pour faire un bilan.

Le Président propose d'étudier l'augmentation du taux de participation du Syndicat pour les travaux communaux de rénovation de l'éclairage public. Cela permettrait à la fois de pérenniser le bon fonctionnement du réseau et de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur Pierre Marin, délégué de la commune de Fonsorbes, explique que les travaux de rénovation de l'éclairage public sont imputés à la section de fonctionnement du budget de la commune. Or, les dépenses de fonctionnement sont extrêmement contraintes. Les marges de manœuvre de la commune seraient plus grandes s'il était possible de basculer ces dépenses en section d'investissement.

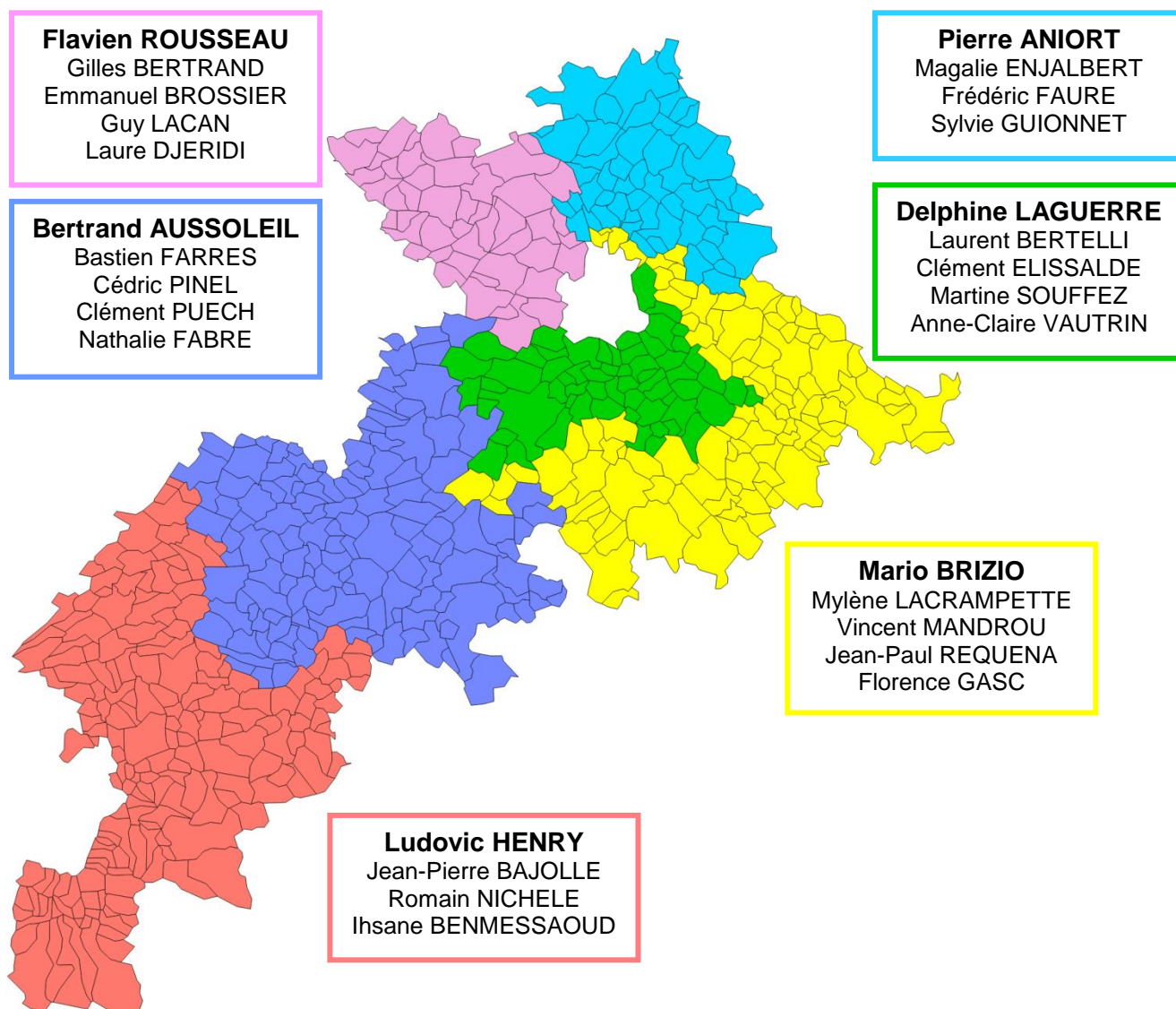
Monsieur Raymond Villeneuve demande si la taxe sur la consommation finale d'électricité pourrait être utilisée pour remplacer six candélabres vandalisés dont la commune ne souhaite pas la réparation par manque de subventionnement.

Le Président répond que cette demande fera l'objet d'une réponse après étude.

La prochaine réorganisation des cellules techniques du SDEHG

Monsieur le Président précise que la réorganisation des cellules techniques du SDEHG est envisagée pour septembre 2015. Cette réorganisation a fait l'objet d'une consultation des personnels concernés.

Carte de la nouvelle répartition géographique des cellules techniques du SDEHG à compter de septembre 2015



Une permanence à Saint-Gaudens

Le Président propose de tenir des permanences tous les mois à Saint-Gaudens en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Cette permanence se déroulerait dans un petit local loué conjointement par le SDEHG et le Centre de Gestion. Les maires du sud du département ont des difficultés à se rendre au centre-ville de Toulouse où se situe le siège du SDEHG. Le Syndicat doit être au plus près des besoins des territoires et à l'écoute de toutes ses communes membres. Le Président souhaite recevoir les maires et les délégués communaux pour des questions relatives aux compétences du SDEHG.

Le Président sollicite l'avis des membres du comité concernant la tenue de cette permanence. Les membres du comité présents, se prononcent, à l'unanimité, en faveur de la tenue par le SDEHG d'une permanence à Saint-Gaudens.

Questions diverses

Monsieur Elain Canezin, délégué de la commune d'Aussonne, demande si les appareils d'éclairage à LEDS vont être intégrés au service de maintenance et de dépannage organisé par le SDEHG.

Monsieur Patrick Caseilles, directeur du SDEHG, explique que tous les réseaux d'éclairage créés sont intégrés au niveau de la prestation de maintenance organisée par le SDEHG. La particularité des LEDS est qu'en cas de panne, il est nécessaire de remplacer l'appareil complet. Ce remplacement relève de l'investissement.

Le Président répond que le SDEHG va étudier cette question.

Monsieur Denis Béziat, membre du bureau du SDEHG et délégué de la commune de Venerque, demande des informations concernant l'avenir des cabines téléphoniques.

Madame Laurence Lang, Directrice Orange des relations avec les collectivités locales, répond que des réflexions sont en cours sur les modalités d'amélioration de la partie réseau mobile et sur la dépose des cabines téléphoniques.

Une représentante de la commune de Pechbonnieu explique qu'il a été demandé l'enlèvement d'une cabine téléphonique menaçant de tomber. Les services d'Orange ont expliqué à la commune qu'ils pourraient procéder à l'enlèvement du téléphone et que la commune devrait enlever la cabine et couper son alimentation.

Madame Laurence Lang explique que les modalités de dépose des cabines dépendent de leur classement en service universel et prend note des communes qui ont sollicité son attention pour étudier le dossier de plus près.

Monsieur Raymond Stramare, membre du bureau du SDEHG et maire de Saint-Alban fait également part de cas similaires sur sa commune.

Monsieur le Maire de Castelnau-Picampeau remercie Madame Lang d'avoir fait suivre un mail relatif à un câble décroché. Toutefois, le maire a reçu un SMS des services d'Orange l'informant que le dépannage interviendrait dans un mois.

Madame Lang prend note de cette observation et fera le nécessaire pour réduire le délai d'intervention.

Monsieur Cyril Desor, membre du bureau du SDEHG et délégué de la commune d'Eaunes, ajoute que les services d'Orange ont indiqué un délai d'un mois d'intervention sur un cas similaire de la commune.

Madame le Maire de Landorthe demande des informations sur l'avancement du groupement d'achat pour l'électricité organisé par le SDEHG.

Monsieur Patrick Caseilles explique que le groupement d'achat connaît un grand succès puisque 430 sites de consommation ont été recensés pour plus de 160 collectivités. Les marchés vont être lancés fin juin ou début juillet avec l'objectif de passer l'accord-cadre en septembre. Pour les communes qui n'ont pas encore envoyé la convention d'adhésion signée, il est rappelé qu'elles doivent le faire avant le 15 juin.

Un membre de l'Assemblée demande des informations concernant le projet de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Haute-Garonne par le SDEHG.

Le Président répond qu'est en cours de constitution la formule de la mise en œuvre du SDAN qui serait un grand syndicat au travers duquel participerait le SDEHG. Le Président rappelle que le SDEHG réalise déjà des travaux de génie civil pour les réseaux de télécommunications.

Monsieur Raymond Villeneuve demande s'il y a des communes qui se sont inscrites dans une démarche d'économie d'énergie avec une extinction partielle de l'éclairage la nuit et remercie Monsieur Flavien Rousseau de son intervention en la matière.

Monsieur Flavien Rousseau, responsable de cellule technique du SDEHG, explique qu'il a participé à une réunion d'information sur le thème de l'extinction nocturne de l'éclairage sous ses aspects réglementaire et technique. Sur la zone toulousaine, plusieurs communes se sont lancées dans une expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage. Les retours pourront être intéressants. Le SDEHG assiste techniquement les communes en la matière.

Le Président propose la présentation d'un rapport sur ce thème lors de la prochaine réunion.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 15h30.